

VILLE DE COURRIERES

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU C.C.A.S.

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize du mois de décembre à 18 h, les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. se sont réunis à l'hôtel de ville, sous la vice-présidence de Monsieur Charly MEHAIGNERY en suite de convocations envoyées le cinq décembre deux mil vingt-trois.

Etaient présents : Charly MEHAIGNERY, Carole LESAGE, Olivier VERGNAUD, Frédérique THIBERVILLE, Maria FANION, Mourad OULD-RABAH, Anne-Sophie DELCROIX, Daniel MILLAN, Mireille DELECOLLE, Josiane DARLEUX, Micheline VERGNAUD, Thomas VANSPEYBROECK (directeur Général des services), et Elodie DERAEDT (Directrice du CCAS).

Etaient absents : Christophe PILCH, Monique ZEROULOU, Christine FROGET, Pauline MANIER, Patricia ROUSSEAU, Sébastien DEBETHUNE.

2023/45 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DU CCAS

Il convient, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024.

- Création :

✓ 1 poste Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Vu l'exposé de Monsieur le Vice-Président,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

ADOpte le tableau des emplois du Centre Communal d'Action Sociale comme suit :

Grades ou emplois	Catégories	Postes créés	Postes pourvus
EMPLOIS SPECIFIQUES			
Assistant socio-éducatif	A	1	0
TOTAL EMPLOIS SPECIFIQUES		1	0
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché	A	1	1
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} Classe	C	3	2
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe	C	1	1
Adjoint Administratif	C	1	0
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		7	5
FILIERE TECHNIQUE			
Technicien	B	1	1

Agent de Maîtrise Principal	C	1	
Agent de Maîtrise	C	1	0
Adjoint technique Principal de 2ème classe	C	1	1
Adjoint technique	C	1	0
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		5	3
TOTAL EFFECTIFS		13	8

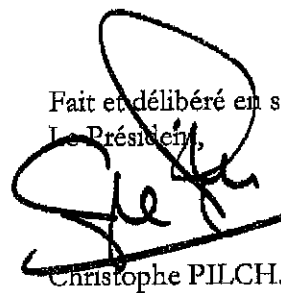
Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

RESULTAT DU VOTE :

Nombre de membres en exercice :	17
Nombre de membres présents :	11
Suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6
Votes favorables :	11
Votes défavorables :	0
Abstentions :	0

Fait et délibéré en séance du 13 décembre 2023

Le Président,


Christophe PILCH.



Le Président certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte
Pour le Président et par délégation

Publié au recueil des actes
administratifs du CCAS ce jour.

Affichée le :

21/12/2023

Le Vice-Président,
Charly MEHAIGNERY.

Voies de délais de recours

Toute personne qui désire contester cette décision peut, soit saisir le Tribunal Administratif de Lille d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite). Dans les deux cas, le contestataire devra rédiger dans le délai imparti une lettre comportant ses nom, prénom et adresse, et accompagnée d'une copie de la décision contestée et exposant les motifs du recours, sous pli recommandé avec accusé de réception.